



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

**PROJET DE RÉGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO 2022-01
POUR DETERMINER LES TAUX DE TAXES ET AUTRES CONSIDERATIONS POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2022**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un projet de règlement de taxation numéro 2022-01 pour déterminer les taux de taxes et autres considérations pour l'exercice financier 2022 a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

QU'en vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil qui sera tenue le 13 décembre 2021 à 19h00.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

L'objet du règlement est d'indiquer les taux d'imposition de taxation et services pour l'année 2022 ainsi que les dates de versements.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 7^e jour de décembre deux mille vingt et un.

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 7 décembre 2021 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour de décembre 2021

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière